

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

## Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 7 octobre 2022

### **PARTICIPANTS**

Etaient présents :

- M. Yvan SCHMITT, Provisieur,
- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle,
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- M. Antoine BERTOUT, Président du Bureau de l'APE,
- Mme Nathalie MONNIER Trésorière du Bureau de l'APE,
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, membre du Bureau de l'APE,
- M. Matthieu REYNAUD, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Jana THUAUD, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Laurence BARRET, représentante des enseignants du secondaire,
- Mme Claudia MAMBE, représentante des enseignants du secondaire.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Marine SIMON, assistante du Bureau de l'APE.

### **CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION**

Heure de début : 14h30

Heure de fin : 16h45

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

- 1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion**
- 2. Validation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022**
- 3. Signature de la Charte de la Réunion plénière avec le Bureau de l'APE**
- 4. Déclarations de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants**
- 5. Rentrée et protocole sanitaire**
- 6. Commission Finances**
- 7. Commission Communication**
- 8. Commission RH**
- 9. Commission Cantine**
- 10. Commission AES**
- 11. Commission Travaux**
- 12. Commission Transports**

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

**13. Groupe de travail Projet Immobilier LFIB 2032**

**14. Divers**

**15. Date de la prochaine Réunion plénière avec les membres du Bureau de l'APE**

### **1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION**

La première réunion plénière avec le Bureau de l'APE de l'année 2022-2023 débute par un tour de table de présentation de tous les membres participants.

M. SCHMITT rappelle que le LFIB est un établissement homologué, reconnu par le Ministère français de l'Education Nationale, et représenté par la Fondation Française pour l'Education (FFE), une fondation de loi thaïlandaise qui a signé une convention avec l'AEFE. Les parents sont des partenaires privilégiés dans l'organisation et le fonctionnement du LFIB et disposent de deux systèmes de représentation : le Conseil d'École et le Conseil d'Établissement, qui s'attachent aux aspects plutôt pédagogiques et de la vie de l'école et des élèves d'une part, et l'Association des Parents d'Élèves (APE) qui travaille sur les questions liées au fonctionnement du LFIB en tant qu'institution (aspects financiers, travaux, communication, etc.) d'autre part.

C'est la FFE qui détient la licence d'enseignement auprès des autorités thaïlandaises, et c'est lors du Conseil d'Administration du LFIB et du Conseil d'Administration de la FFE que les décisions sur le fonctionnement, la gestion et l'orientation stratégique du LFIB sont prises.

Le travail dans les différentes commissions mené avec les parents élus à l'APE a pour objectif de trouver des accords et des compromis qui sont ensuite portés par la direction du LFIB devant le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

### **2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2022**

Mme BARRET souhaite revenir sur un point évoqué lors de la dernière réunion à propos de la commission AES<sup>1</sup> et de la volonté de mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs pour certains élèves. Il serait apparemment possible de faire appel à des volontaires internationaux pour ce type de mission en passant par une ONG accréditée, qui pourrait les accueillir pour ensuite les détacher auprès du LFIB. Mme LUBIN souligne qu'il existe deux statuts distincts pour les volontaires internationaux : le Volontariat International en Entreprise, géré par Business France, et le Volontariat de Solidarité Internationale qui concernent des missions considérées d'intérêt général. Pour accueillir un ou plusieurs volontaires, il faut en déposer la demande auprès du Ministère des Affaires Étrangères et avoir un partenaire local. L'Ambassade du pays d'accueil a également un avis à donner sur

---

<sup>1</sup> Compte-rendu de la Réunion plénière avec le Bureau de l'APE du 28 juin 2022, p.7.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

la décision d'agrément. Un éventuel besoin en VI pour une mission précise pourrait être mentionné lors de l'inspection du Ministère des Affaires Étrangères.

M. REAUD ajoute qu'un permis de travail sera dans tous les cas nécessaire pour le ou la volontaire, même s'il est bénévole. Si l'APE était enregistrée comme association locale de loi thaïlandaise, elle pourrait alors servir d'organisme d'accueil pour des volontaires.

Mme MONNIER demande, concernant la partie financière, à ce qu'il soit mis à disposition des parents élus des éléments budgétaires plus détaillés que dans le compte-rendu, ainsi qu'un bridge chiffré, concernant l'Actual versus Budget, avec explication ligne à ligne des variances favorables et défavorables.

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

### **3. SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE**

Les nouveaux membres de la réunion plénière avec le Bureau de l'APE sont invités à signer la Charte de la Réunion plénière.

### **4. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS**

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

### **5. RENTRÉE ET PROTOCOLE SANITAIRE**

Un protocole sanitaire allégé a été voté en Commission Hygiène et Sécurité et en CHSCT avant les vacances d'été. Dans ce protocole, le port du masque reste obligatoire en intérieur, une période de confinement de 5 jours est demandée pour les cas positifs avec un retour dans l'établissement sur présentation d'un test ATK négatif, les cas contacts ne sont pas confinés et il n'y a plus de fermeture de classe.

Ce protocole reste en application à ce jour. Bien que le décret d'état d'urgence sanitaire ait pris fin et que les ministères aient annulé certains des décrets d'obligations sanitaires, le Ministère de l'Éducation continue de recommander des mesures telles que le port du masque. En parallèle, il y a toujours des cas positifs d'élèves et de personnels.

Le Gouverneur de Bangkok avait annoncé un projet de renforcement des mesures dans les écoles de la province. Si cette annonce se concrétise, la Commission Hygiène et Sécurité et le CHSCT seront réunis pour adapter ce protocole.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

M. REYNAUD souligne que les mesures sanitaires sont encore plus allégées dans les entreprises, par exemple l'isolement des cas positifs pendant 5 jours n'est plus obligatoire s'il n'y a pas de symptômes. Cet isolement de 5 jours est une mesure que des parents souhaiteraient voir allégée.

M. SCHMITT relève que la question du port du masque fait débat en interne, avec des sensibilités et des avis très différents au sein de la communauté. M. SCHMITT trouve préférable de rester sur un niveau de vigilance un peu plus élevé que la loi si cela est nécessaire. Mme BARRET suggère que le port du masque se fasse sur la base du volontariat plutôt qu'il soit imposé. Comme mentionné ci-dessus, des annonces sur ce sujet sont attendues de la part du Gouverneur de Bangkok.

### 6. COMMISSION FINANCES

M. MONIER fait un point sur la finalisation du déploiement du projet EDUKA. A ce stade, tous les élèves ont été inscrits ou réinscrits, les facturations ont été émises avec la production d'échéanciers de paiement consultables en ligne et ajustés à chaque opération. Malgré les aléas liés à la mise en place des divers paramétrages, la facturation a été lancée une semaine plus tôt que l'année dernière.

Avec la mise en place d'EDUKA, il est maintenant beaucoup plus clair pour les parents que le LFIB est une seule et même structure juridique, qui comprend aussi les AES, les AS, la cantine, etc. Il y a désormais une seule facturation pour les frais de scolarité et tous les services annexes.

A l'usage, EDUKA présente des avantages certains : une gestion des données financières quasiment en temps réel, une connaissance globale de l'ensemble de la recette, une meilleure transparence auprès des parents (ce qui évite les contestations), mais aussi un partage de l'information plus efficace au sein du LFIB. EDUKA facilite également le recouvrement au moment des réinscriptions et en cours de scolarité, et a permis de réduire le montant des impayés.

M. MONIER tient à remercier tous les personnels du LFIB ayant participé à la mise en place de ce projet, qui a demandé beaucoup d'implication. Il existe encore des aménagements et des améliorations à poursuivre, parmi eux :

- l'interconnexion d'EDUKA avec un nouveau logiciel comptable et financier,
- l'interconnexion d'EDUKA avec le logiciel Pronote,
- une réflexion sur le paiement en ligne avec EDUKA.

En effet, M. HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL fait remarquer que le système de paiement reste compliqué. M. MONIER précise qu'EDUKA n'est pas un logiciel de paiement en ligne mais de facturation. Le passage à un système de paiement en ligne, difficile à mettre en œuvre, est une piste d'amélioration en cours de réflexion.

Mme MONNIER ajoute que la collecte des recettes serait plus rapide (avec un paiement en ligne) et ainsi améliorerait le working capital par la baisse de la balance clients.

## RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

Le DAF présente ensuite la situation financière du LFIB au 30 septembre 2022. Bien qu'une restitution plus détaillée sera faite en commission finances, il est possible de dire à ce stade que la situation observée est globalement supérieure aux attentes. M. MONIER rappelle que le découpage du budget se fait trimestriellement, en conformité avec le découpage de l'AEFE mais aussi avec la temporalité des recettes qui sont plutôt trimestrielles.

Concernant les recettes, les points d'appui recherchés dans la construction du budget 2022 ont bien fonctionné. On notera l'ouverture d'une sixième classe à la maternelle, avec une augmentation du public thaïlandais; la stratégie d'aller à la rencontre de ce public a donc bien fonctionné. Les effectifs d'élèves sont en croissance, avec 969 élèves inscrits, contre 950 élèves prévus au budget (à savoir que 877 élèves étaient inscrits au moment de l'élaboration du budget 2022).

Les recettes périphériques (AES, AS, cantine, etc.) présentent de bons niveaux de réalisations également. Le seul léger bémol relevé par M. MONIER concerne l'objectif de recettes sur les droits de première inscription (DPI) qui va être difficile à atteindre (le niveau de réalisation probable est estimé à 94 %, soit un delta de – 2 millions). Cela s'explique par le retour au LFIB d'anciens élèves qui, les ayant déjà réglés, sont exonérés du paiement des DPI.

Concernant les dépenses, elles restent également à un niveau de réalisation conforme aux prévisions. L'AEFE a financé intégralement la demande déposée par le LFIB pour un montant de 1 085 000 THB, qui compense les dépenses à l'achat de tests antigéniques pour le LFIB. L'AEFE a également financé l'intégralité de la demande de subvention liées aux travaux de sûreté demandés dans le cadre du PPMS.

Les dépenses prévues concernant la masse salariale sont conformes aux prévisions, notamment en ce qui concerne la rentrée de septembre et les créations de postes induits par l'ouverture de nouvelles classes. Les abattements sur les frais de scolarité (réductions pour les familles nombreuses et pour les personnels de l'établissement) ont été moins importants que prévus.

Il faudra cependant tenir compte de l'impact des régularisations à faire pour solder les impayés et assainir le bilan. En avril 2022, les impayés se chiffraient à 36 millions de THB, en juillet à 14 millions de THB. A ce jour, les familles ayant des impayés 2021-2022 et qui n'ont pas été autorisées à se réinscrire à la rentrée représentent 3 enfants (sur une cible initiale de 22 enfants), et un montant d'impayés de 2.3 millions de THB. M. MONIER remercie les services consulaires et pédagogiques qui se sont impliqués afin d'éviter une perte de scolarisation autant que faire se peut pour les élèves concernés. Un avocat sera engagé pour la mise en œuvre d'une procédure contentieuse. Une décision est cependant à prendre pour ce qui concerne les personnes en situation d'impayés qui n'ont plus d'enfants à scolariser (cela représente un montant de 4.5 millions de THB d'impayés).

D'une manière générale, pour l'instant les dépenses suivent la trajectoire attendue au niveau du budget.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

Mme MONNIER demande si des révisions budgétaires sont réalisées en cours d'année, ainsi que des projections de situation sur 3 mois ou 6 mois, et quelle est la méthode appliquée concernant les dettes dans la construction du budget.

Le Directeur Administratif et Financier répond que le budget a, en plus d'une validation locale, une validation qui se fait à Paris au niveau de l'AEFE. Il est donc structuré selon les comptes de la comptabilité publique AEFE, et pour ce qui concerne les établissements conventionnés l'AEFE n'autorise pas de révision budgétaire.

Des états budgétaires sont réalisés trimestriellement, avec une comparaison entre l'attendu et le réalisé. Mais le DAF souligne que le cadencement des dépenses n'est pas forcément très prévisible, et prend l'exemple de l'année dernière et de l'achat des tests ATK, dont la dépense intégrale a été faite au premier trimestre alors que dans les prévisions, elle avait été répartie sur l'année.

Mme MONNIER répond qu'il serait important de communiquer un atterrissage annuel/projection annuelle en prenant en compte les éléments connus de l'Actual.

Concernant les dettes, les situations dans lesquelles la famille est rentrée en France ou encore les petits montants sont passés en pertes. Pour tout le reste, les montants restent en impayés.

Mme MONNIER demande si une provision de Bad Debts a été constituée, ainsi les dettes irrécouvrables et passées en perte seraient reprises de cette provision. Le DAF répond que c'est une pratique souhaitable qu'il va chercher à construire à l'avenir.

M. REAUD évoque des pistes de travail pour cette année :

- l'appel d'offre pour le service externalisé de nettoyage, car l'an prochain marquera les 5 ans avec l'entreprise prestataire actuelle,
- la refonte du site web, dont le calendrier de mise en œuvre est à définir avec la commission communication. Il est précisé qu'une somme a été provisionnée au budget pour cette refonte, correspondant à un montant estimé selon un appel d'offre,
- la fin du contrat de service de reproduction à la fin du mois de janvier qui ne sera pas reconduit, car la société s'est dissociée entre temps et le service, qui avait été mis en place pour faire des économies, a en fait augmenté les dépenses.

La prochaine réunion de la commission finances est fixée au 8 novembre à 14h (en visioconférence).

La date du Conseil d'Administration n'est pas encore arrêtée. M. MONNIER rappelle que le budget doit être transmis à l'AEFE aux alentours du 20 décembre.

## 7. COMMISSION COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été travaillée l'an dernier avec un plan de communication plus actif qui différencie les publics français, thaï's et d'autres nationalités. M. REAUD rappelle qu'une nouvelle Responsable de Communication a été recrutée, qui a pu piloter les actions du plan de communication. Les messages de vision, missions et valeurs du LFIB ont été développés et mis à jour. Une nouvelle charte graphique a été travaillée.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

Des actions de communication en ligne plus dynamiques ont été menées, et ont entraîné un taux d'engagement plus élevé sur les réseaux sociaux (forte augmentation du nombre de messages et questions envoyés au LFIB, qui mènent souvent à des visites de nouvelles familles).

M. REAUD relève une augmentation du nombre de nouveaux inscrits cette année, et plus particulièrement des familles thaïes, qu'il est possible d'attribuer aux efforts de communication entrepris.

Les actions prévues cette année pour la commission communication sont les suivantes :

- L'amélioration des supports d'affichage à destination des parents, des personnels et des élèves.
- Une réflexion sur un réaménagement de l'espace d'accueil extérieur.
- Le projet de refonte du site internet.
- Le développement de nouveaux supports de communication vidéo.
- Un travail de suivi des nouvelles familles, en particulier des familles thaïlandaises et d'autres nationalités.

M. HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL demande si des statistiques sur les taux de réinscription sont disponibles. M. MONIER répond qu'avec EDUKA il sera plus facile d'avoir accès aux différentes statistiques. On sait cependant à ce jour que les élèves inscrits au secondaire ont un taux de réinscription plus élevé.

La prochaine réunion de la commission communication aura lieu le 21 novembre à 10h30 (en visioconférence).

## **8. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES**

Concernant l'aspect ressources humaines, aucun recrutement n'est prévu pour le moment.

## **9. COMMISSION CANTINE**

La cantine est revenue à son aménagement d'avant l'application du protocole sanitaire contre le Covid (fin de la séparation entre les élèves et rétablissement de la salle des enseignants). Le mobilier de la cantine de la maternelle a été renouvelé, une nouvelle unité de congélateur y a également été installée, et des travaux de maintenance, d'entretien et de réparation des équipements de cuisine ont été réalisés. Des solutions sont étudiées pour améliorer la performance des chauffe-plats.

M. FENART souligne que la gestion et la facturation des repas lycéens via EDUKA fonctionne bien.

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Un planning des menus thématiques mensuel a été établi, et le réaménagement du panneau d'affichage à l'extérieur du réfectoire est en cours pour permettre un accueil des élèves plus clair et plus agréable.

La commission cantine n'a reçu que quelques mails de parents depuis le début de l'année, qui portaient en particulier sur le choix des menus thématiques et le temps d'attente.

M. FENART a réalisé une présentation des règles de cantine et de récréation auprès des classes de primaire. Pour faciliter la gestion des éventuels conflits qui pourraient survenir entre les élèves pendant la récréation du midi, K. Lek (qui parle thaï et français) est désormais présente dans la cour du primaire pour surveiller, en renfort du personnel qui surveille habituellement.

Lors de la prochaine réunion de la commission cantine, il faudra discuter de la balance à trouver entre la liberté de choix pour les élèves et l'équilibre alimentaire, car certains enfants ont parfois peu ou pas de légumes dans leurs assiettes. Désormais lors du service les élèves sont obligés d'avoir quelques légumes dans leurs assiettes pour les inciter à goûter.

Une présentation des services de la cantine aux familles, dans un format qui avait bien fonctionné l'année dernière, sera organisée le plus rapidement possible.

M. REYNAUD signale que les enfants ayant AS sur le temps de midi n'ont parfois pas le temps de manger à la cantine. M. REAUD répond que la fin du service a été repoussée à 13h10 pour laisser le temps aux élèves n'ayant pas de cours à 13h d'aller manger. Pour les autres, des lunch boxes doivent être mises à disposition.

La prochaine réunion de la commission cantine aura lieu le 21 octobre à 11h30, et sera suivie d'un repas à la cantine.

## 10. COMMISSION AES

M. FENART informe les membres que l'organisation des AES a retrouvé son format d'avant la séparation en bulles et l'application du protocole sanitaire. Plusieurs créneaux pour une même activité ont été proposés aux parents pour amplifier les possibilités d'inscription.

<b>2022-2023</b>	Nombre d'activités	Nombre des séances	Nombre des Participants	Nombre des Adhésions*		
Session 1	34	84	<b>378</b>	<b>750</b>		
Session 2						



## RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

<b>2022-2023</b>	Nombre d'activités	Nombre des séances	Nombre des Participants	Nombre des Adhésions*		
Session 1	34	84	<b>378</b>	<b>750</b>		
<b>2021-2022</b>	Nombre d'activités	Nombre des séances	Nombre des Participants	Nombre des Adhésions*		
Session 1	27	70	270	409	<b>organisation en bulles</b>	
Session 2	31	81	283	426	<b>organisation en bulles</b>	

\*Correspond au nombre d'inscriptions à des activités, un même élève pouvant s'inscrire à plusieurs activités.

Le tableau précédent montre que les adhésions sont reparties à la hausse.

M. BERTOUT reconnaît que l'augmentation des prix des AES n'a pas reçu un accueil positif du côté des parents, mais il rappelle que cette augmentation était nécessaire car certaines activités étaient déficitaires. Il demande à ce que les chiffres de 2019-2020 soient également transmis afin d'avoir un point de comparaison avant Covid.

M. FENART fait ensuite un point sur la mise en place d'EDUKA pour les AES. Après l'expérience de cette première rentrée, le démarrage des AES dès septembre est trop précoce et n'est pas pertinent. Il rappelle que les AES ne sont qu'une partie des dispositifs mis en place après l'école pour les élèves du primaire, dispositifs qui comprennent également des ateliers de français et de soutien en langue pour les élèves qui en ont besoin. Les AES ne doivent pas avoir la priorité sur cet accompagnement pédagogique. Cette année, les inscriptions aux AES ont été faites avant la constitution des groupes d'élèves ayant besoin d'un accompagnement pédagogique supplémentaire. Ces groupes d'élèves ne peuvent pas être constitués plus tôt car les enseignants ont besoin de connaître leurs élèves pour identifier les différents besoins et difficultés.

La volonté de mettre en place les AES plus tôt avait été portée par les parents pour pouvoir faciliter l'organisation des emplois du temps pour les familles. M. FENART souhaite que l'année prochaine les AES soient mises en place plus tard comme cela se faisait lors des années précédentes, afin de laisser le temps nécessaire pour connaître les élèves et que ceux qui en ont besoin soit prioritairement mis sur les accompagnements pédagogiques avant qu'il leur soit proposé des activités supplémentaires.

Les AES pourront cependant finir plus tard dans l'année car cela n'a en revanche aucun impact pédagogique pour l'école.

M. FENART rappelle que la mise en place des AES demande 2 semaines entre l'ouverture des inscriptions et le début des activités (pour le traitement des inscriptions, les constructions de planning, la transmission des informations à la société de transport, etc.).

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

Dans le cadre des dispositifs d'accueil des publics néo francophones, il a été proposé des AES plus ciblées en maternelle autour du développement du langage français, qui ont rencontré une bonne réception.

M. BERTOUT évoque la situation de certaines familles qui se sont vues refuser leurs premiers choix d'activités pour des raisons diverses (sessions incomplètes, etc.). M. FENART répond que tous les parents pour lesquels une activité a été annulée ont eu la possibilité de se réinscrire sur la plateforme sur des activités non complètes. Cette deuxième étape dans le processus d'inscription, désormais automatisée via EDUKA, était auparavant prise en charge manuellement par K. Lek.

M. REAUD intervient afin d'évoquer les demandes de certaines familles thaïlandaises pour avoir des ateliers de français à destination des parents thaï. Le LFIB va entrer en discussion avec l'Alliance Française pour voir si des dispositifs d'accompagnement pourraient être mis en place.

La date de la prochaine réunion de la commission AES sera fixée ultérieurement.

### 11. COMMISSION TRAVAUX

Les travaux de sécurité qui faisaient suite à des préconisations du responsable de la sécurité de l'Ambassade de France ont été réalisés. L'ensemble de ces travaux a été financé par une subvention spécifique de l'AEFE d'un montant de 73 007 euros (2.7 millions de THB), soit l'intégralité du montant demandé initialement.

Les sols de la cour de l'école maternelle et ceux en face du réfectoire à l'école élémentaire ont été refaits.

Le travail de formation des personnels de maintenance se poursuit, pour une professionnalisation du service et une baisse de dépendance sur des prestataires externes.

M. REAUD évoque les pistes de travail à anticiper cette année :

- changement de système d'éclairage du gymnase,
- remplacement du système de contrôle de la pompe d'arrivée d'eau de la maternelle,
- travail d'amélioration de la condition du terrain de sport à prévoir pendant les prochaines vacances d'été,
- étude de la problématique des pigeons sur la façade du bâtiment secondaire,
- travail d'étude du problème d'inondation du parking à lancer.

Ce dernier point est jugé prioritaire. M. REAUD informe les membres de l'existence d'un projet de construction de terrain de golf sur le terrain vague à côté du LFIB. La propriétaire de ce projet a été informée de la crainte du LFIB que les aménagements de ce terrain de golf n'aggravent les problèmes d'inondations. Elle a promis que ce ne serait pas le cas. M. HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL conseille de demander l'accès au permis de construire pour s'en assurer.

# **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE**

## **– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

---

M. REAUD mentionne également le besoin de protéger de la pluie les chemins d'accès entre les différents bâtiments (accès au gymnase, aux salles de thaïlandais, etc.). Ce sera une piste de travail supplémentaire.

M. REYNAUD propose de communiquer auprès des parents sur les travaux réalisés, qui mériteraient d'être mis plus en avant (dans la newsletter de rentrée par exemple).

### **12. COMMISSION TRANSPORTS**

Cette rentrée est la première depuis le renouvellement du contrat de transport avec Blue Jade, suite à l'appel d'offres lancé en 2022. M. BERTOUT note que de nombreuses familles se sont inscrites tardivement (fin du mois d'août), ce qui implique que beaucoup de navettes ont dû être rajoutées en une semaine.

Il soulève également la problématique d'accès aux bus lors des fortes pluies, quand le parking est inondé. Une solution pourrait être la mise en place de plateformes d'accès surélevées.

Beaucoup de parents ont fait remonter des problèmes de retards et de départs sans attendre les élèves. Il est vrai que le trafic est très compliqué depuis la rentrée, à la fois dans le soi du LFIB et sur Pracha Uthit.

M. REYNAUD demande à ce qu'une attention particulière soit apportée au fait que les AES finissent à l'heure, car certains enfants ont manqué leur navette parce que leur activité a fini plus tard que l'heure prévue.

Les parents élus évoquent également la formalisation de la contractualisation entre les parents et Blue Jade. Il n'y a pas de contrat signé entre les parents et Blue Jade, seulement une acceptation des conditions générales de l'entreprise, mais certaines informations et conditions devraient être communiquées et acceptées plus clairement (information sur la terminaison du contrat, etc.).

### **13. GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032**

M. REAUD rappelle aux membres la problématique immobilière du LFIB. Le LFIB est actuellement situé sur un terrain loué par la Fondation Française pour l'Education, et le bail de location prend fin en 2032. Des discussions sont en cours avec les propriétaires du terrain pour négocier un renouvellement du bail. Mais dans l'éventualité où ces discussions n'aboutissent pas de façon favorable, il est nécessaire d'envisager un plan B. Un groupe de travail a été constitué autour de ces questions, officialisé en CA de la FFE et comportant les membres suivants :

# RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

## – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

---

Représentant les intérêts de la Fondation :

Nommé par l'ambassade : Eve LUBIN (COCAC)

Nommé par la FFE : Vincent ROUBINET (Membre FFE)

Représentant les intérêts du LFIB :

Yvan SCHMITT (Provisieur)

Isadore REAUD (School Manager)

Représentant les intérêts des parents d'élèves :

Un parent nommé par l'APE

Un parent nommé par le Conseil d'Établissement

Représentant les intérêts de l'AEFE :

Christophe MONIER (DAF)

Les membres du bureau de l'APE souhaitent être représentés par M. HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL.

Une rencontre avec les propriétaires du terrain actuel a eu lieu, initiée par l'Ambassadeur. Ils seront ensuite invités au LFIB et une proposition de renouvellement de bail leur sera faite rapidement.

Depuis l'année dernière, les membres du groupe de travail visitent des terrains à acheter. L'achat d'un terrain étant l'autre solution envisagée si les négociations pour le terrain actuel n'aboutissent pas. M. MONIER précise que c'est dans cette optique que le LFIB constitue une réserve financière (objectif 300 millions de THB). La décision de rester ou de déménager impacte également la nature des investissements envisagés dans les bâtiments actuels de l'école.

## 14. DIVERS

M. REAUD profite de ce point divers pour insister sur le fait que la FFE encourage les parents élus à enregistrer juridiquement l'APE comme une association de loi thaïlandaise.

M. BERTOUT explique que le Président et la Trésorière de l'APE sont membres de fait de la FFE. Pour des raisons d'assurance et de responsabilités, la FFE souhaite qu'une association juridique soit créée pour représenter l'APE. Cependant la création d'une association de loi thaïlandaise imposerait certaines contraintes, comme un nombre minimum obligatoire de parents de nationalité thaïlandaise au CA de l'association par exemple. Évoquée à un moment, la création d'une association française de loi 1901 ne serait d'aucune utilité car elle ne serait pas reconnue en Thaïlande. Il n'a pas été trouvé de solution ou de compromis satisfaisant pour l'APE à ce jour.

## **RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

---

M. REAUD précise que si la FFE souhaite que l'APE se constitue en association, c'est parce deux représentants de l'APE doivent siéger au CA de la FFE, or l'APE n'existe pas encore juridiquement. La FFE délègue un droit de contrôle de l'exécution du budget à l'APE, qui n'est pas une entité reconnue légalement en Thaïlande.

Mme LUBIN indique que l'Ambassade est favorable à ce qu'il soit trouvé une solution à ce vide juridique, à condition que cette solution soit satisfaisante pour tous.

M. BERTOUT ajoute que ces discussions sont en cours depuis un certain nombre d'années. Un premier point envisagé entre l'APE, le LFIB, l'AEFE et la FEE dans les discussions de l'année dernière est le recours à un conseil légal indépendant (budget 2023 du LFIB) pour clarifier de la manière la plus transparente possible l'établissement d'une gouvernance permettant son fonctionnement.

M. BERTOUT est d'avis qu'il devrait y avoir plus de canaux d'échange entre l'APE et la FFE, qui sont deux entités qui travaillent de pair mais qui ont encore peu d'interactions ensemble en dehors de ces réunions.

### **15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE**

La prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE est fixée au mercredi 23 novembre à 14h30.